COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIVAROT
41 Rue Marcel Gambier
14140 LIVAROT
Tél : 02.31.32.01.18
Fax : 02.31.62.43.75

RAPPORT ANNUEL 2002
SUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Livarot

Arrêté préfectoral de création de la C.D.C du 20 décembre 2001. Les statuts prévoient à l'article 7 la compétence « traitement et collecte des ordures ménagères et assimilés ».

Délibération du SICDOM d'Orbec en date du 12/03/2002 portant sur le retrait du SIVOM de Livarot et sur le rattachement de la CDC du Pays de Livarot au SICDOM d'Orbec dans les conditions prévues aux statuts du SICDOM.

Délibération de la CDC du Pays de Livarot en date du 3/04/2003 confirmant le retrait du SIVOM de Livarot du SICDOM Orbec, et le rattachement de la CDC du Pays de Livarot au SICDOM.

Par son adhésion au SICDOM d'ORBEC-LIVAROT-VIMOUTIERS, la CDC a délégué sa compétence en matière de déchets mais a conservé la collecte des déchets ménagers par convention antérieure du SIVOM de Livarot du 23 juin 1998 (principe de continuité des contrats).

Communes bénéficiaires du service et population totale

Recensement I.N.S.E.E. 1999	**Nombre d'habitants**
AUQUAINVILLE	258
AUTELS SAINT BAZILE (LES)	51
BELLOU	125
BREVIERE (LA)	128
CHAPELLE HAUTE GRUE (LA)	30
CHEFFREVILLE TONNENCOURT	172
CROUPTE (LA) (1)	73
FERVAQUES (2)	646
HEURTEVENT	165
LISORES	260
LIVAROT	2516
LE MESNIL BACLEY	177
LE MESNIL DURAND	272
LE MESNIL GERMAIN	218
LES MOUTIERS HUBERT	49
NOTRE DAME DE COURSON	357
SAINTE FOY DE MONTGOMMERY	174
SAINTE MARGUERITE DES LOGES	163

SAINT GERMAIN DE MONTGOMMERY	163
SAINT MARTIN DU MESNIL OURY	90
SAINT MICHEL DE LIVET	127
SAINT OUEN LE HOUX	70
TORTISAMBERT	149
Total des habitants de la CDC	**6433**

(1) Délibération de la commune de La Croupte portant retrait du SICDOM de Lisieux et ses environs (délibération du 21/11/2001).

(2) Délibération de la commune de Fervaques portant retrait du SICDOM de Lisieux et ses environs (délibération du 23/11/2001).

Périmètre

Communes précitées

Fréquence de ramassage des déchets ménagers

Ramassage hebdomadaire toute l'année par containers :
Ce mode de ramassage concerne les communes suivantes : LES AUTELS SAINT BAZILE, BELLOU, LA BREVIERE, LA CHAPELLE HAUTE GRUE, LA CROUPTE (à partir du 1/07/2002), CHEFFREVILLE TONNENCOURT, HEURTEVENT, LISORES, LE MESNIL BACLEY (campagne), LE MESNIL DURAND (campagne), SAINTE FOY DE MONTGOMMERY (campagne), LES MOUTIERS HUBERT, NOTRE DAME DE COURSON, SAINT GERMAIN DE MONTGOMMERY, SAINTE MARGUERITE DES LOGES, SAINT MARTIN DU MESNIL OURY, SAINT MICHEL DE LIVET, SAINT OUEN LE HOUX, TORTISAMBERT, LIVAROT (campagne), LE MESNIL GERMAIN.

Ramassage hebdomadaire toute l'année au porte-à-porte :
Ce mode de ramassage concerne les communes suivantes : AUQUAINVILLE, FERVAQUES (à partir du 1/07/2002), LE MESNIL BACLEY (bourg), LE MESNIL DURAND (bourg), NOTRE DAME DE COURSON (bourg), SAINTE FOY DE MONTGOMMERY (bourg).

Ramassage trois fois par semaine au porte-à-porte
Ce ramassage concerne uniquement LIVAROT (bourg).

Tournées de ramassage des déchets ménagers

LUNDI : LIVAROT - FERVAQUES.

MARDI : SAINT MICHEL DE LIVET – SAINT MARTIN DE MESNIL OURY – LE MESNIL GERMAIN – BELLOU – LES MOUTIERS HUBERT – LA CROUPTE - NOTRE DAME DE COURSON – SAINTE MARGUERITE DES LOGES – LA BREVIERE- SAINT OUEN LE HOUX.

MERCREDI : LIVAROT – SAINTE FOY DE MONTGOMMERY – SAINT GERMAIN DE MONTGOMMERY.

JEUDI : LE MESNIL DURAND – AUQUAINVILLE – CHEFFREVILLE TONNENCOURT – LA CROUPTE.

VENDREDI : LIVAROT – LE MESNIL BACLEY – HEURTEVENT – TORTISAMBERT – LES AUTELS SAINT BAZILE – LA CHAPELLE HAUTE GRUE.

Personnel de la collecte

En 2002, la collecte et l'enlèvement des déchets ménagers sont assurés par la Communauté de Communes du Pays de Livarot avec une mise à disposition du personnel par la ville de Livarot (convention en date du 19 avril 2002). Dans le cadre de cette convention, il est convenu que Livarot met à disposition un chauffeur titulaire du permis C, deux rippeurs ou un seul (selon les tournées) et un emploi jeune. La CDC verse mensuellement à la ville de Livarot une indemnité représentant le strict coût de revient de la mise à disposition du personnel.

Collecte des déchets ménagers

	2000	2001	2002
Tonnage de déchets ménagers collectés	1 958,160	-	2 028,710
Kilomètres parcourus par le camion-benne	24 719	-	25 612
Consommation du camion (en litre carburant)	10 998,29	-	11 396,85
Nombre total d'heures effectuées par le personnel mis à disposition	4 196	-	4 351

Dépense de fonctionnement (collecte uniquement)

Année	2000	2001	2002
Dépenses	66 400,58€	-	76 371,97€

Dépenses d'investissement

Nature des investissements réalisés	2000	2001	2002
Bacs déchets ménagers (1100L)	3 856,26€	-	9 089,00€

Emprunt

Année	2000	2001	2002
Emprunt	60 979,61€ (*)	Néant	Néant

(*) Acquisition du camion benne.

Participation des communes

En 2002, le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 251 200,00€. En l'absence de répartition du produit de la TEOM par commune, le taux d'imposition est unique pour l'ensemble des communes soit un taux de 8,99%. Ce taux commun a provoqué des disparités importantes par commune. Concrètement, on constate une forte hausse pour les communes desservies par containers et une baisse pour les communes collectées au porte-à-porte.

Projet 2002
Acquisition de 20 bacs de déchets ménagers : 9 089,00€ TTC.

Annexes
Le périmètre des communes desservies par la collecte des déchets ménagers.
Compte Administratif 2002 (Budget ordures ménagères)
Voir ci-contre le tableau de répartition du montant de la TEOM 2002 par commune :

AUQUAINVILLE	9 825,00€
AUTELS SAINT BAZILE (LES)	3 313,00€
BELLOU	5 225,00€
BREVIERE (LA)	4 114,00€
CHAPELLE HAUTE GRUE (LA)	1 707,00€
CHEFFREVILLE TONNENCOURT	6 937,00€
CROUPTE (LA)	3 561,00€
FERVAQUES	23 968,00€
HEURTEVENT	6 666,00€
LISORES	10 651,00€
LIVAROT	92 905,00€
LE MESNIL BACLEY	6 615,00€
LE MESNIL DURAND	10 133,00€
LE MESNIL GERMAIN	8 449,00€
LES MOUTIERS HUBERT	3 687,00€
NOTRE DAME DE COURSON	15 909,00€
SAINTE FOY DE MONTGOMMERY	5 565,00€
SAINTE MARGUERITE DES LOGES	6 920,00€
SAINT GERMAIN DE MONTGOMMERY	6 434,00€
SAINT MARTIN DU MESNIL OURY	3 429,00€
SAINT MICHEL DE LIVET	5 307,00€
SAINT OUEN LE HOUX	3 200,00€
TORTISAMBERT	6 680,00€
Total du montant de la TEOM	**251 200,00€**

Le Président,
Guy MAHEUX